



Maine et Loire

En attendant CAP 2022 !

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049

02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

**PRIVATISATION, EXTERNALISATION DE MISSIONS VERS LA POSTE :
UNE MENACE DE PLUS SUR LES SIP EN PARTICULIER
ET SUR LES EMPLOIS A LA DGFIP EN GENERAL.**

La Poste a publié un document dans lequel nous apprenons que son personnel va être formé pour apprendre aux publics éloignés du numérique à réaliser la démarche de télédéclaration. Bien évidemment la prestation sera payante. Ce document est daté du 8 février, Extrait : « Contexte de la télé déclaration – Les enjeux • Déclarer ses impôts est un irritant de la vie pour plus de 35% des contribuables • Télé déclaration Imposée pour les revenus supérieurs à 15.000€ en 2018 et pour l'ensemble des contribuables en 2019 • L'enjeu pour 2018 est de faire basculer les derniers pourcentages de déclarants papier »

Pour FO il s'agit ni plus ni moins qu'un transfert de missions vers la POSTE, qui rappelons-le est un EPCI, dont l'État se désengage en passant sous la barre des 50% du capital qu'il détient.

C'est le facteur qui va aider à déclarer les revenus !

IMPÔTS : MACRON VEUT RENDRE LA TÉLÉDECLARATION OBLIGATOIRE.

Un document interne à La Poste, classifié accès restreint, décrit comment en 45 minutes, à domicile, les facteurs vont faire notre travail...et encaisser le paiement de leur prestation !

Personne ne semblait être au courant dans notre administration. On imagine pourtant facilement que le patron de la Poste n'a pas pris seul l'initiative de confier à son entreprise les missions régaliennes du Ministère des Finances !

En même temps le Ministre DARMANIN indiquait le 7 février dans le journal patronal et financier Les Échos que « à Bercy par exemple, beaucoup de choses peuvent changer...pour certaines taxes, ne serait-il pas possible de faire un partenariat avec La Poste pour le traitement de tous les paiements en argent liquide ».

Enfin, soulignons que le planning officiel de CAP 2022 paraîtra au printemps, nous pouvons constater que le Ministre de l'Action et des comptes publics DARMANIN a le sens de l'anticipation !



Peut-on les laisser détruire nos missions ? Fonctionnaires, agents de la DGFIP, nous sommes en état de légitime défense !

Tous en grève et manifestations le jeudi 22 mars 2018.

CONTRE :

- ↳ La liquidation pure et simple du réseau de la DGFIP,
- ↳ La privatisation ou l'abandon de nos missions,
- ↳ La suppression de 120 000 postes de fonctionnaires : 50 000 emplois au sein de la fonction publique d'État et 70 000 au sein de la fonction publique territoriale,
- ↳ Le plan de départs volontaires pour réduire les effectifs,
- ↳ Le recours massif aux contractuels ce qui correspond de fait à la privatisation de la fonction publique. Titularisation de tous les contractuels,
- ↳ La rémunération au mérite pour récompenser le travail de ceux qui s'investissent et s'intègrent dans le cadre des réformes.

POUR :

- ↳ La défense du statut général des fonctionnaires, et des statuts particuliers, qui garantissent sur l'ensemble du territoire l'égalité de traitement des citoyens,
- ↳ Le maintien du point d'indice unique dans les trois fonctions publiques,
- ↳ Le dégel de la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes subies,
- ↳ Le maintien des instances paritaires,
- ↳ L'abrogation du jour de carence,
- ↳ Le maintien du code des pensions, des régimes spéciaux, du système de retraite par répartition.



DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018